

# CADRE POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES AUTOCHTONES

## *Vue d'ensemble*

Le Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones vise **trois objectifs** :

- augmenter les taux de réussite et d'achèvement des élèves;
- augmenter la formation axée sur les compétences et le taux d'emploi;
- consolider les partenariats et les rendre plus efficaces.

Les activités du Ministère cherchent **à la fois** à intégrer l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones aux activités courantes du Ministère ainsi qu'aux projets axés sur les Autochtones.

## **Principes directeurs**

- Les programmes et les services seront bien coordonnés, flexibles et novateurs, ils ne se recouperont pas et favoriseront l'autonomie.
- Les projets d'éducation et de formation professionnelle des Autochtones seront orientés sur la collectivité, contribueront à la solidité de l'économie manitobaine et seront conformes à la politique du gouvernement.
- L'éducation et la formation professionnelle des Autochtones continuera à favoriser l'inclusion plutôt que l'assimilation.

## **Champs d'action**

### **1. Structures opérationnelles**

Ce champ d'action permet de s'assurer que les structures, les processus et les données nécessaires sont en place ou en voie d'élaboration pour appuyer le Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones par l'établissement de partenariats entre les ministères et les Autochtones relativement à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets d'enseignement.

### **2. Développement des ressources humaines**

Ce champ d'action se rapporte au recrutement et au maintien du personnel autochtone, à la formation visant à augmenter la sensibilisation de l'ensemble du personnel et sa capacité fonctionnelle à répondre aux besoins des Manitobains autochtones au chapitre des programmes, ainsi qu'à la communication relative au Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones comme tel.

### **3. Préparation des enfants d'âge préscolaire pour qu'ils réussissent**

Les deux ministères sont représentés au sein d'Enfants en santé Manitoba et collaborent plus étroitement avec d'autres ministères, comme Santé et Services à la famille. Nous cherchons avant tout à aider les jeunes enfants à s'intégrer au milieu scolaire et à favoriser la participation concrète des parents, des familles et des collectivités dans le secteur de l'éducation.

### **4. Programme d'études, ressources d'apprentissage et milieux scolaires**

La création d'un programme d'études efficace, pertinent et de qualité supérieure, de ressources d'apprentissage et de milieux d'apprentissage qui répondent aux besoins de tous les élèves augmentera les taux de réussite des élèves autochtones. Ce champ d'action a été établi afin d'assurer l'intégration de ces éléments dans nos systèmes d'éducation en place.

### **5. Transitions entre l'école et l'enseignement postsecondaire de la part, et les programmes de formation professionnelle et le milieu du travail d'autre part**

Le but de ce champ d'action est de s'assurer que les besoins des Autochtones sont pris en compte dans toute transition menant à un emploi. Font partie de ce champ d'action toutes les activités liées aux universités, aux collèges et aux stages en accord avec les objectifs du Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones. Nous élaborons aussi des projets et assurons des services financiers et de soutien dans le but d'augmenter le taux de réussite des étudiants autochtones au sein des établissements postsecondaires et des programmes de formation professionnelle.

### **6. Partenariats liés à des questions économiques, sociales et relatives à la santé**

En reconnaissant l'interdépendance entre les questions liées à l'éducation et à l'emploi et les questions économiques, sociales et relatives à la santé, le Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones favorise les liaisons entre les ministères, les secteurs et les diverses instances.

## PLAN D'ACTION :

Afin de répondre aux objectifs du Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones, le Ministère compte prendre les mesures ci-dessous, en fonction des priorités établies, qui seront coordonnées par la Direction générale de l'éducation des Autochtones. Le plan d'action proposé de 2000-2001 comprend les éléments suivants :

<b>Champs d'action jugés prioritaires</b>	<b>Plan d'action – 2000-2001</b>
I. Développement opérationnel	<p>Comprend les structures, les processus et les données nécessaires pour appuyer le Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones:</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Établir un processus de consultation régularisé avec les Autochtones et d'autres intervenants.</li><li>2. Reconstituer le groupe d'étude interne du Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones (CEFA), qui veillerait à la mise en œuvre et à l'évaluation du CEFA et verrait à faire les liens nécessaires avec d'autres stratégies.</li><li>3. Intégrer le CEFA à la planification stratégique et opérationnelle. Aider davantage le personnel à établir comment l'intégration du CEFA à la planification se fera à l'échelle de la section.</li><li>4. Revoir les pratiques actuelles se rapportant aux données repères et le système d'indicateurs afin de suivre les progrès accomplis à l'égard des objectifs du CEFA. Revoir l'étude relative à la transition des élèves (enquête S4) ainsi que l'étude de suivi auprès des diplômés d'études postsecondaires (CEP), qui sont liées aux objectifs du CEFA.</li><li>5. Élaborer une stratégie de communication afin de s'assurer que l'on est sensibilisé au CEFA, tant à l'interne qu'à l'extérieur.</li><li>6. Améliorer l'information relative au travail et à la planification à l'échelle sectorielle, régionale et provinciale.</li><li>7. Être représenté au sein de l'équipe d'analyse de la politique.</li></ol>
II. Développement des ressources humaines	<p>Ce champ d'action se rapporte au recrutement et au maintien du personnel autochtone, à la formation visant à augmenter la sensibilisation de l'ensemble du personnel et sa capacité fonctionnelle à être sensibilisé et à répondre aux besoins des Autochtones manitobains au chapitre des programmes, ainsi qu'à la communication relative au Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones comme tel.</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Adopter un plan de ressources humaines du Ministère qui comprendrait :<ul style="list-style-type: none"><li>- des stages dans le cadre du programme STEP ainsi qu'un plan de recrutement actif;</li><li>- des occasions de poursuivre et d'étendre les possibilités de formation et de perfectionnement professionnel.</li></ul></li><li>2. Étendre les activités de façon à planifier le développement des ressources humaines en collaboration avec les divisions scolaires, les collèges et les universités.</li><li>3. Intégrer les compétences liées à l'enseignement pour les Autochtones pendant la formation des enseignants.</li><li>4. Élaborer des stratégies en commun dans le but d'augmenter le nombre d'enseignants autochtones.</li><li>5. Favoriser l'intégration des Autochtones manitobains à la main-d'œuvre du Ministère.</li><li>6. Participer au processus de recrutement, d'embauche et de maintien du personnel dans l'ensemble du Ministère.</li></ol>

<p>III. Préparation des enfants d'âge préscolaire à la réussite</p>	<p>Ce champ d'action met l'accent sur la collaboration et le soutien d'autrui au chapitre de la préparation à la réussite des enfants d'âge préscolaire. Il vise aussi à aider les jeunes enfants à s'intégrer au milieu scolaire et à favoriser la participation concrète des parents, des familles et des collectivités dans le secteur de l'éducation.</p> <p>2. Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets liés à la croissance des enfants d'âge préscolaire (alphabétisation, intervention précoce, établissement de centres pour les parents et les enfants, etc.).</p>
<p>IV. Programme d'études, ressources d'apprentissage et milieux scolaires</p>	<p>Ce champ d'action met l'accent sur la création d'un programme d'études efficace, pertinent et de qualité supérieure, de ressources d'apprentissage et de milieux d'apprentissage qui répondent aux besoins de tous les élèves.</p> <p><b>Programme d'études et ressources d'apprentissage</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prendre l'initiative conjointe du document relatif au cadre commun des programmes d'études des langues et des cultures autochtones.</li> <li>2. Élaborer un programme de langue autochtone dans le cadre du programme d'enseignement des langues ancestrales.</li> <li>3. Participer au projet de création d'un cédérom.</li> <li>4. Examiner les possibilités d'expansion de Mentor Net.</li> <li>5. Donner des stages d'été en milieu urbain et dans le Nord axés sur le programme d'études et les langues autochtones.</li> <li>6. Préparer le document sur l'intégration dans une perspective autochtone.</li> <li>7. Élaborer des stratégies pour que les écoles mettent davantage l'accent sur le perfectionnement professionnel, l'entrepreneuriat et l'apprentissage pour tous. Créer des projets destinés aux élèves autochtones.</li> <li>8. Présider le Comité conjoint de l'enseignement postsecondaire, qui aborde la question de l'inclusion de l'enseignement pour les Autochtones dans la formation des enseignants.</li> </ol> <p><b>Milieux scolaires</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Donner suite aux ateliers avec les parents autochtones qui ont eu lieu à l'automne de 1999.</li> <li>2. Intégrer les stratégies autochtones à la planification de l'école et de la division et aux services liés à l'école.</li> <li>3. Appuyer les stratégies intégrées aux plans de l'école et de la division, puis les coordonner avec les stratégies du Ministère.</li> <li>4. Restructurer la subvention du Programme de perfectionnement de l'anglais pour les élèves autochtones.</li> <li>5. Mettre en œuvre, en collaboration avec les Premières Nations, un protocole se rapportant aux partenariats établis au chapitre de la prestation de programmes.</li> </ol>

<p>V. Transitions entre l'école et l'enseignement postsecondaire d'une part, et les programmes de formation et le milieu du travail d'autre part</p>	<p>Ce champ d'action regroupe les activités qui soutiennent le processus de transition entre un niveau d'enseignement et de formation et un autre d'une part, et le milieu du travail d'autre part.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Élaborer des stratégies pour que les écoles mettent davantage l'accent sur le perfectionnement professionnel, l'entrepreneuriat et l'apprentissage pour tous. Créer des projets destinés aux étudiants autochtones (voir section IV, n° 7).</li> <li>2. Raffermer les liens avec les établissements d'enseignement postsecondaire en ce qui concerne l'objectif d'accroître la représentation des Autochtones manitobains au niveau des études postsecondaires.</li> <li>3. Soutenir la croissance de l'Institut Louis-Riel.</li> <li>4. Accès :       <ul style="list-style-type: none"> <li>- On a demandé des fonds supplémentaires afin d'augmenter le nombre d'étudiants des programmes d'accès qui reçoivent un soutien financier non remboursable de la province.</li> <li>- On a demandé des fonds afin d'augmenter le montant des subventions consenties aux établissements. Si la demande est approuvée, ces fonds permettront d'accroître les services et d'offrir d'autres programmes qui favoriseront l'offre, le maintien et la réussite des groupes sous-représentés dans les établissements d'enseignement postsecondaires du Manitoba.</li> </ul> </li> <li>5. Appuyer l'Initiative d'expansion des collèges au chapitre de l'expansion des programmes collégiaux à l'intention des apprenants autochtones.</li> <li>6. Créer des programmes favorisant la représentation proportionnelle des Autochtones parmi les inscriptions aux programmes d'apprentissage, les finissants et les titulaires de certificat de compétence.</li> <li>7. Favoriser l'articulation des programmes et la reconnaissance mutuelle parmi les établissements d'enseignement postsecondaire et entre ces établissements et les écoles secondaires.</li> <li>8. Augmenter le nombre d'Autochtones ayant accès à un emploi en vertu d'un programme du Ministère (Services de l'emploi et de la formation professionnelle, Apprentissage communautaire et programmes à l'intention des jeunes). Mettre l'accent sur les jeunes.</li> <li>9. Favoriser la mise en valeur du potentiel des collectivités autochtones en leur fournissant des moyens d'offrir des possibilités de formation à leur population et de répondre ainsi aux besoins exprimés à cet égard.</li> <li>10. Soutenir la création de matériel de sensibilisation à la carrière et de services qui tiennent compte de la réalité culturelle des jeunes Autochtones.</li> <li>11. Proposer et appuyer des expériences de travail et d'autres possibilités d'emploi positives qui favorisent l'esprit d'initiative chez les jeunes Autochtones et leur permettent d'acquérir de l'expérience.</li> <li>12. Rendre la formation professionnelle mieux adaptée aux particuliers et aux travailleurs en poste.</li> <li>13. Rendre l'éducation des adultes mieux adaptée aux besoins en matière d'emploi et de formation professionnelle des apprenants autochtones.</li> <li>14. Augmenter le taux de réussite aux programmes de formation, notamment dans les régions rurales et du Nord.</li> </ol>
--	--

<p>VI. Partenariats liés à des questions économiques, sociales et relatives à la santé</p>	<p>Ce champ d'action met l'accent sur la reconnaissance de l'interdépendance entre les questions liées à l'éducation et à l'emploi et les questions économiques, sociales et relatives à la santé, ainsi que sur l'établissement des partenariats nécessaires à une approche coordonnée.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Établir, en collaboration avec Affaires autochtones et du Nord, des mécanismes interministériels favorisant l'adoption d'une approche coordonnée et holistique à l'égard des questions et des programmes autochtones.</li> <li>2. Établir, en partenariat avec les collectivités autochtones, les autres ordres de gouvernement et d'autres intervenants, les structures nécessaires à une planification ou à une prestation conjointe.</li> <li>3. Intégrer le CEFA à d'autres stratégies provinciales.</li> <li>4. Collaborer avec le gouvernement fédéral dans des secteurs liés à l'enseignement et à la formation professionnelle pour les Autochtones.</li> </ol>
--	--